

# GP VTT St-Sylvestre 2021 - Règlement de course

## 1. Inscriptions / décharge parentale (obligatoire pour les mineurs)

- 1.1 Inscriptions / remise des plaques ou puce de chronométrage de 09h00 à 11h30 au départ des cabines de Villars-sur-Ollon (sous réserve de modifications). **Formulaire d'inscription imprimé, rempli et signé obligatoire pour TOUS** (disponible ici : [www.gpstsyvestre.ch/formulaireinscription.pdf](http://www.gpstsyvestre.ch/formulaireinscription.pdf) ou sur place le jour de la course). **Décharge pour les mineurs obligatoire pour les MINEURS** (disponible ici : [www.gpstsyvestre.ch/dechargemineurs.pdf](http://www.gpstsyvestre.ch/dechargemineurs.pdf) ou sur place le jour de la course).
- 1.2. **Prix de CHF 20.- en ligne (+ CHF 1.- de taxe d'inscription) et CHF 30.- sur place.** Paiement en ligne sur [www.vs-timing.ch](http://www.vs-timing.ch), accessible depuis le site de l'événement [www.gpstsyvestre.ch/inscriptions](http://www.gpstsyvestre.ch/inscriptions), ou sur place le jour de la course. Rabais de CHF 5.- avec votre Magic Pass (à présenter à la table d'inscriptions et à utiliser pour la montée en cabines).
- 1.3 **Inscription non-remboursable.**

## 2. Parcours (sous réserve de modification selon les conditions météo)

- 2.1. Roc d'Orsay (départ) - Bretaye - Col de Soud - Cabane du Scex – Roches Grises (arrivée) - Palace - Centre de Villars.
- 2.2. Le passage entre les éventuelles portes installées sur le parcours est **obligatoire** sous peine de disqualification.

## 3. Assurances

- 3.1. **Par sa signature, chaque concurrent certifie être au bénéfice d'une assurance RC et d'une assurance maladie/accident personnelle en cours de validité et décharge les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'accident, de vol, de dégâts ou de tout autre événement qui pourrait survenir à lui-même, à son matériel ou à des tiers avant, durant et après la course.**
- 3.2. Par sa signature, chaque concurrent certifie avoir pris bonne note que certaines activités (dont la descente VTT de type **downhill biking**) peuvent être considérées comme des **entreprises téméraires** au sens de la Loi sur l'assurance-accidents (LAA) et de ses dispositions d'exécution (sp. OLAA), ce qui peut entraîner en particulier une **réduction de 50% ou un refus total des prestations d'assurance** (art. 50 OLAA).

## 4. Matériel

- 4.1. **Le port d'un casque de vélo homologué est la protection minimale obligatoire pour tous les participants.** Les protections dorsales, genouillères, coudières, gants, etc. sont très fortement recommandées. Pneus entièrement en gomme uniquement (pneus cloutés ou tout autre type de pneus spéciaux interdits). **L'organisation se réserve le droit de refuser les concurrents ne respectant pas ces règles.**
- 4.2. Les plaques de cadre, puces de chronométrage et les dossards doivent être restitués aux organisateurs à l'issue de la course.
- 4.3 « Fatbikes » et vélos électriques autorisés. La catégorie vélo électrique prime sur les autres catégories choisies. ATTENTION : Les vélos électriques sont chronométrés et classés indépendamment des autres catégories. Aucun podium n'est prévu pour cette catégorie.

## 5. Organisation générale

- 5.1. **Départ de la course : 13h00.** Veuillez en tout temps vous conformer aux indications du personnel de la course. **Il n'est pas possible de circuler à vélo sur les pistes en dehors de la course elle-même, sous peine de disqualification (pas de reconnaissances).**
- 5.2. Le **fair-play** de même que le **respect** des personnes, des infrastructures et de l'environnement sont de mise lors de la course.
- 5.3. **Public :** veuillez-vous placer dans les zones prévues au public et éviter tout déplacement sur la piste avant, pendant et après la course. Une fois le cycliste balais passé, la piste est rendue aux skieurs. L'accès aux pistes se fait par le biais des télécabines et du train, aux tarifs usuels.
- 5.4. **Remise des prix :** au Bike Village, situé au centre de Villars, aux environs de 15h00, si la situation sanitaire le permet.

## 6. Annulation / modifications

- 6.1. L'organisation se réserve le droit de reporter ou d'annuler la course ou encore de modifier le parcours et les horaires sans aucun préavis. Toutes les informations utiles seront communiquées sur le site internet [www.gpstsyvestre.ch](http://www.gpstsyvestre.ch) et via la page Facebook [www.facebook.com/gpstsyvestre](https://www.facebook.com/gpstsyvestre).
- 6.2. Dans le cas d'une annulation de la course, aucune inscription ne sera remboursée. Tout recours juridique est exclu.

## 7. COVID-19

- 7.1 Par sa signature, chaque participant certifie ne présenter aucun symptôme lié à la Covid-19 et ne pas avoir été en contact avec un individu porteur de la Covid-19 au cours des 10 derniers jours.
- 7.2 Les participants s'engagent à respecter les mesures de protections prévues dans le plan de protection COVID-19 du 32<sup>ème</sup> GP VTT de la St-Sylvestre, disponible ici : [www.gpstsyvestre.ch/planprotection.pdf](http://www.gpstsyvestre.ch/planprotection.pdf), sous peine de disqualification.
- 7.3 Les participants s'engagent à respecter les indications du personnel de la course sous peine de disqualification.
- 7.4 Ces règles sont sujettes à changements à tout moment et sans préavis, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.